

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2019/74514/01:1

DATE DU CONTRÔLE 23/09/2019 **AGENT VISITEUR** André Davister
ADRESSE DU CONTRÔLE Chaussée d'Alsemberg 99 - 1420 Braine l'Alleud **TYPE DE CONTRÔLE** Visite périodique (Art. 27f)



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Chaussée d'Alsemberg 99 - 1420 Braine l'Alleud
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Propriétaire Renov macedo
Responsable des travaux Idem



2. DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN Non communiqué
Numéro du compteur 34425034
Index jour/nuit 77740,4/
Type de raccordement aérien
Câble compteur - tableau EXVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 10(40)A - Indéterminé - 40A envisagé

3. CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position		OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	36
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)						
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Prise de terre	Piquets		Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	20		Raccordement	OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK		Eclairage/machines	OK		
Test de continuité	Concluant		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Contrôle boucle de défaut	Concluant		Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK		Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	10		

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 23/09/2019, l'installation électrique de Chaussée d'Alsemberg 99 - 1420 Braine l'Alleud est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unilinaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 23/09/2044.

Signature de l'agent

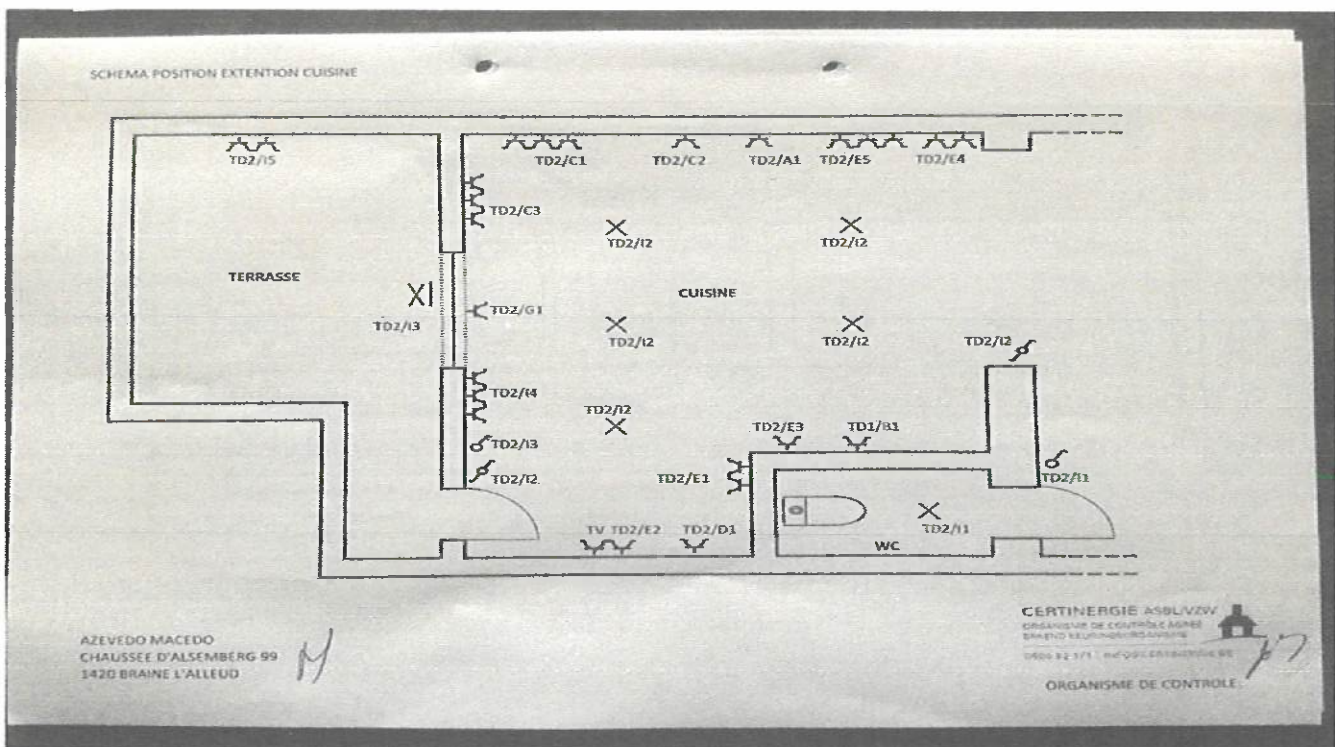
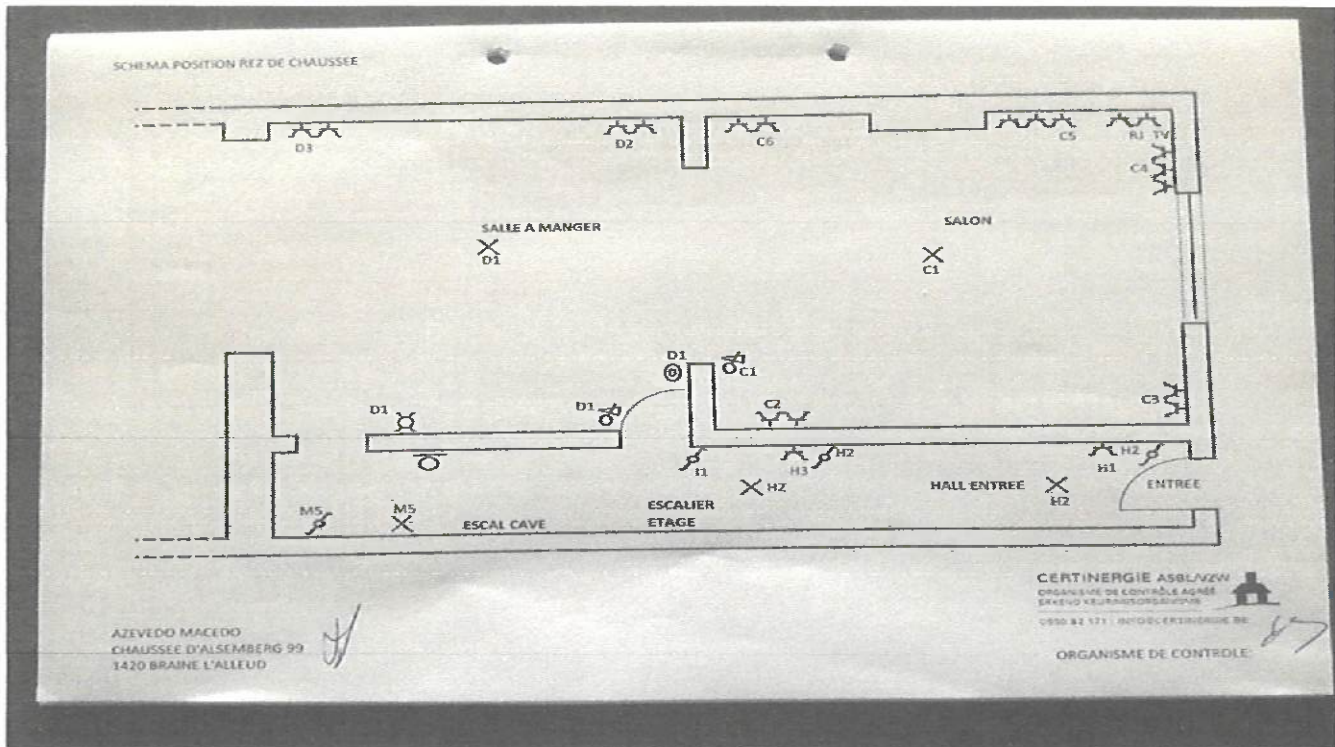
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2019/74514/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



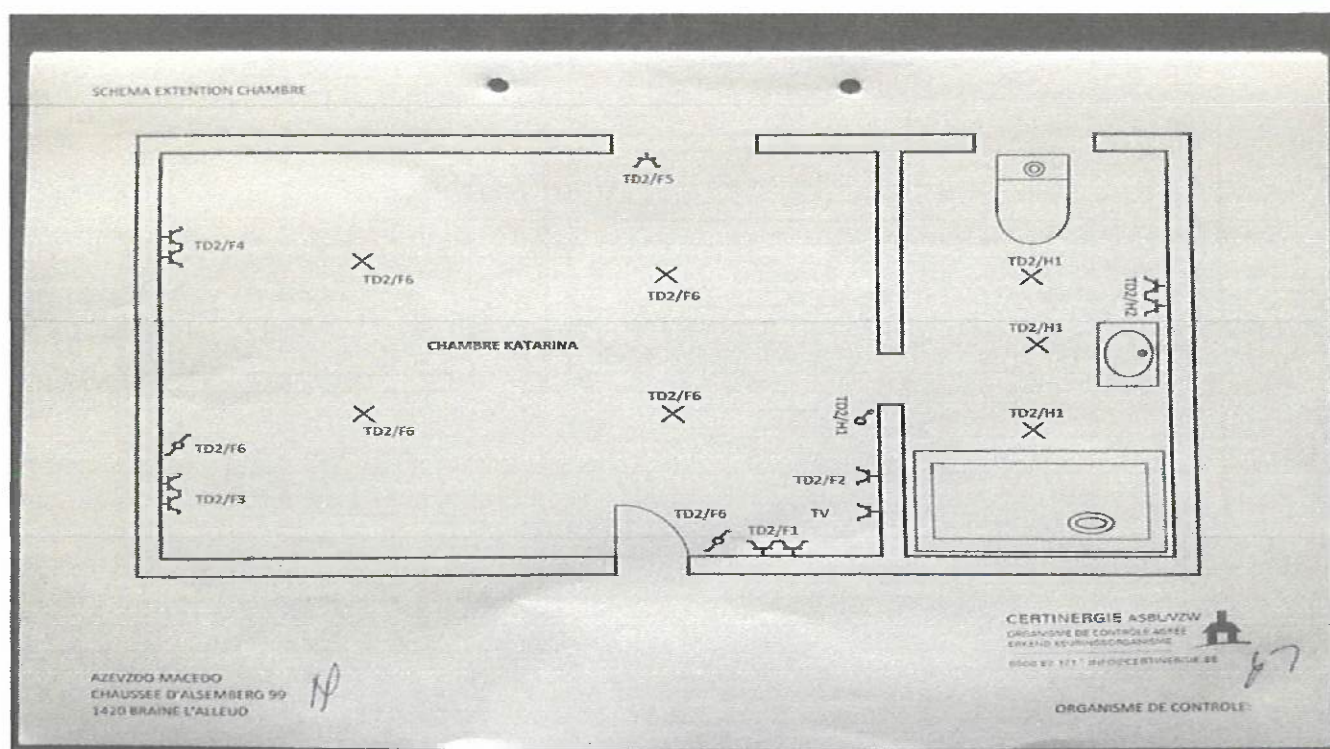
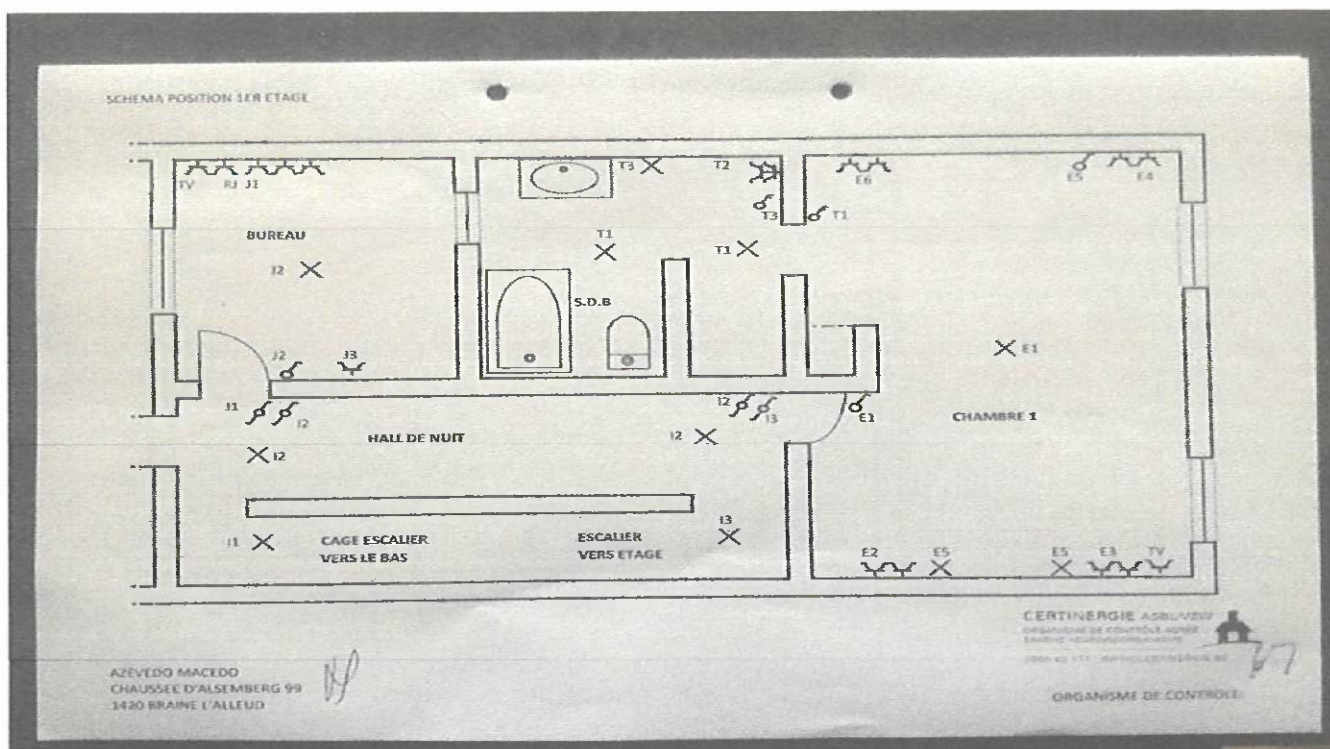
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2019/74514/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



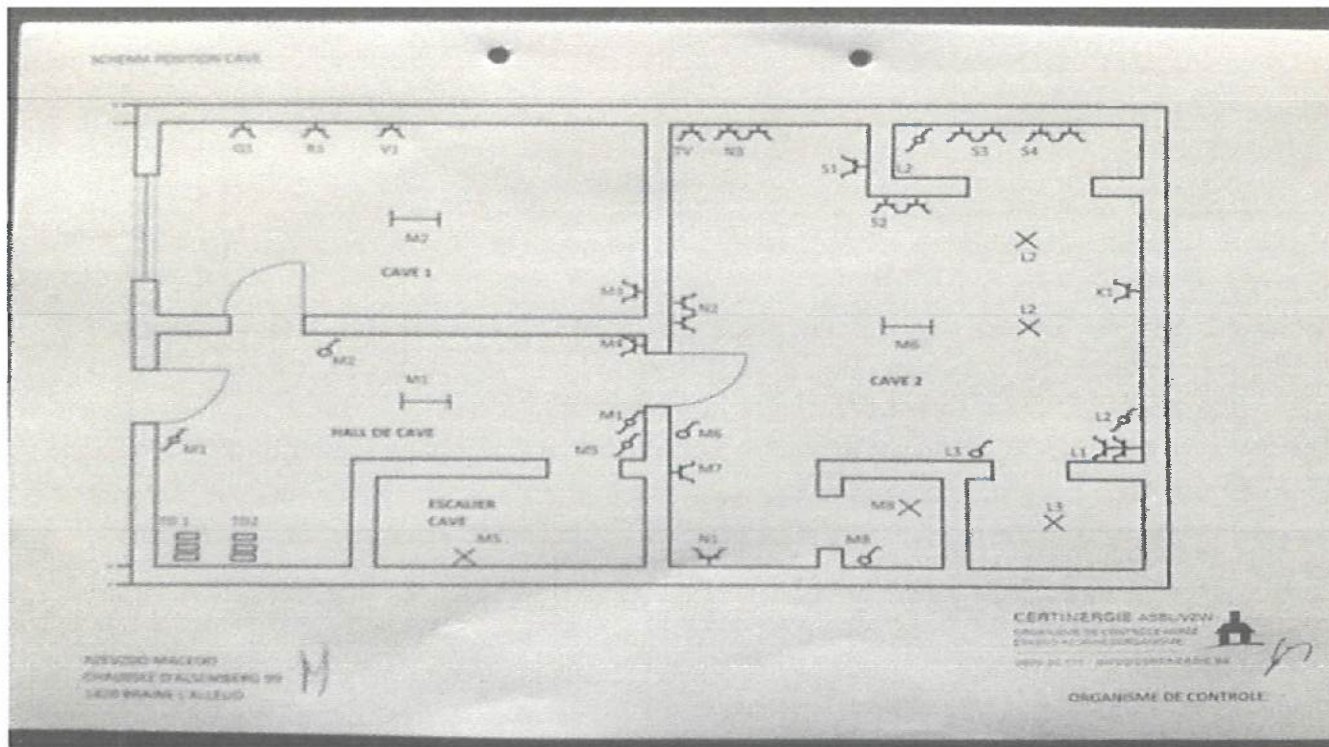
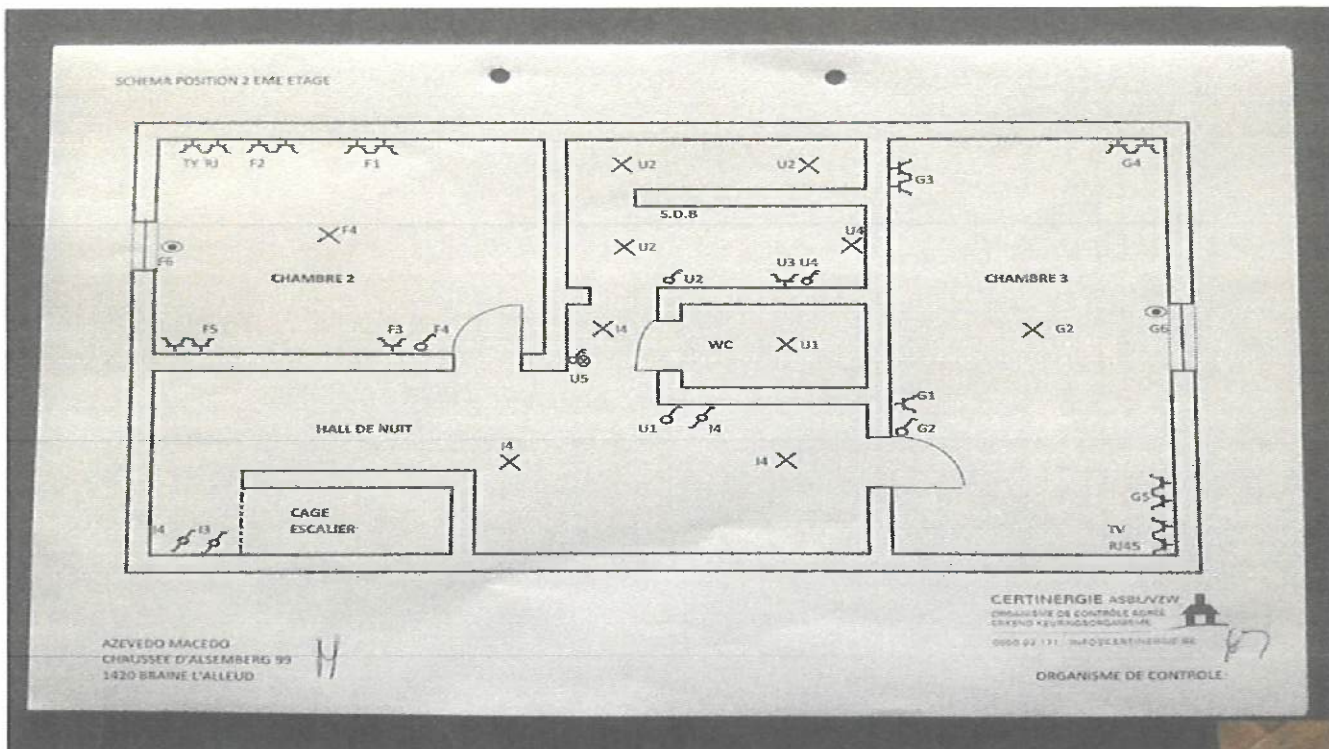
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2019/74514/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



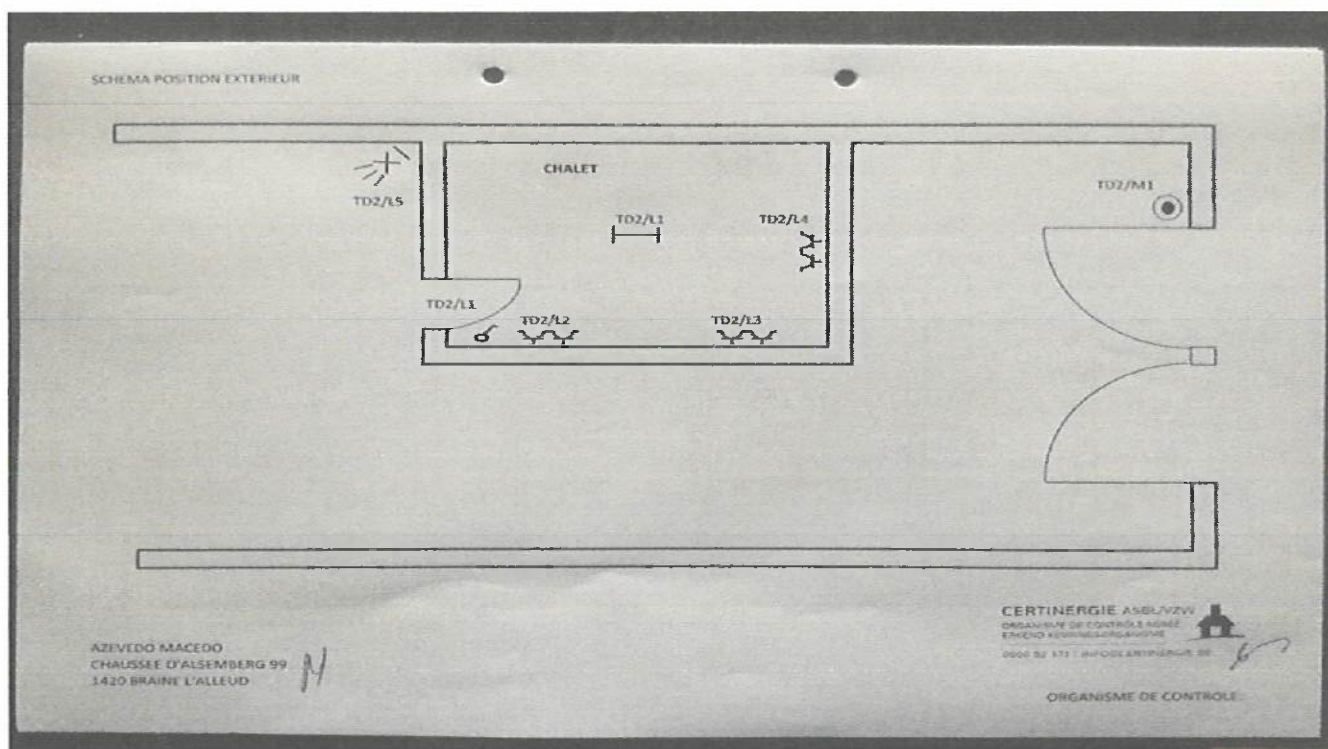
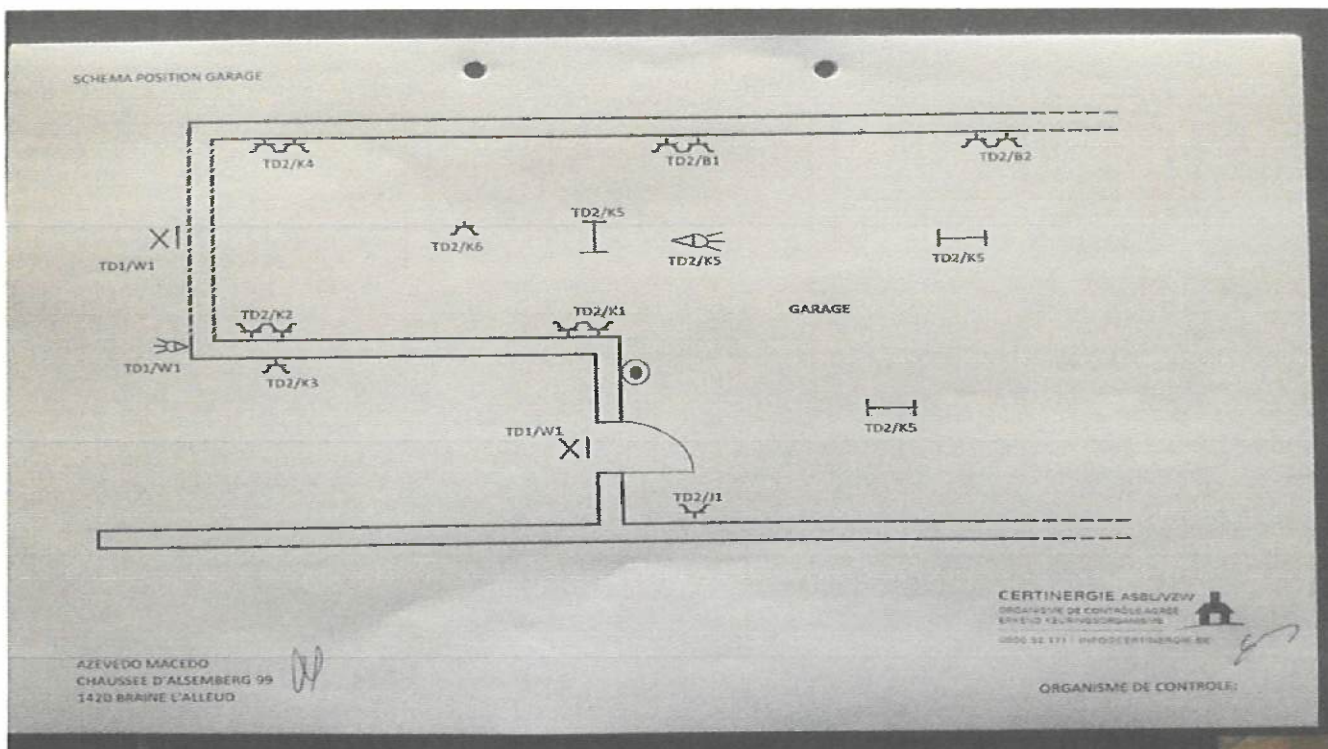
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2019/74514/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



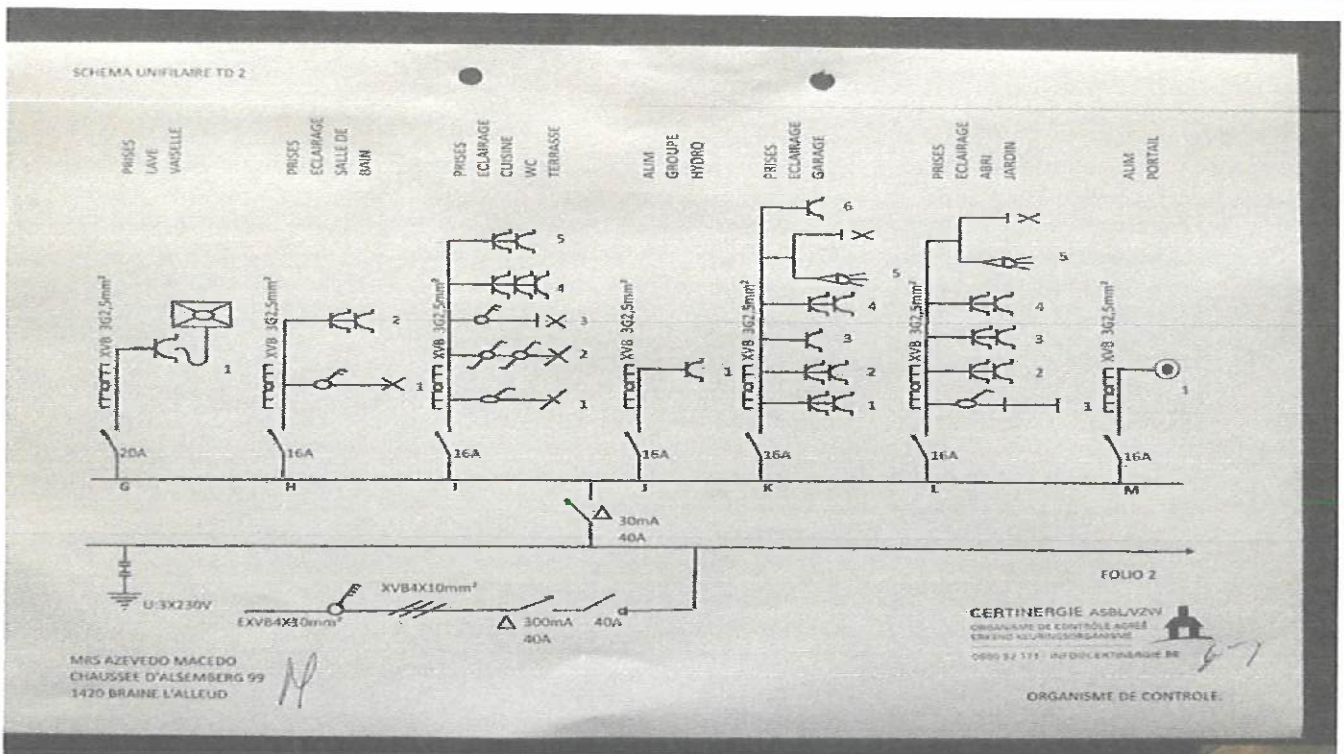
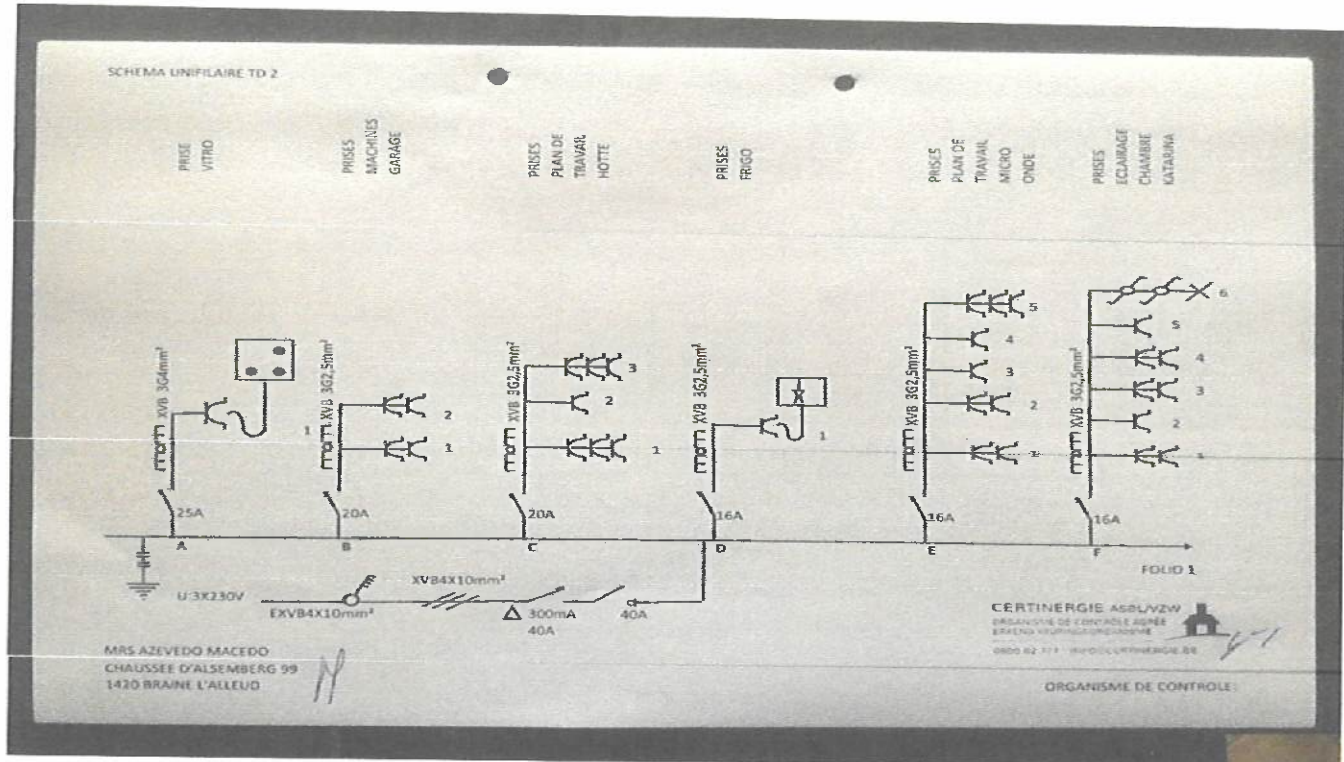
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2019/74514/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



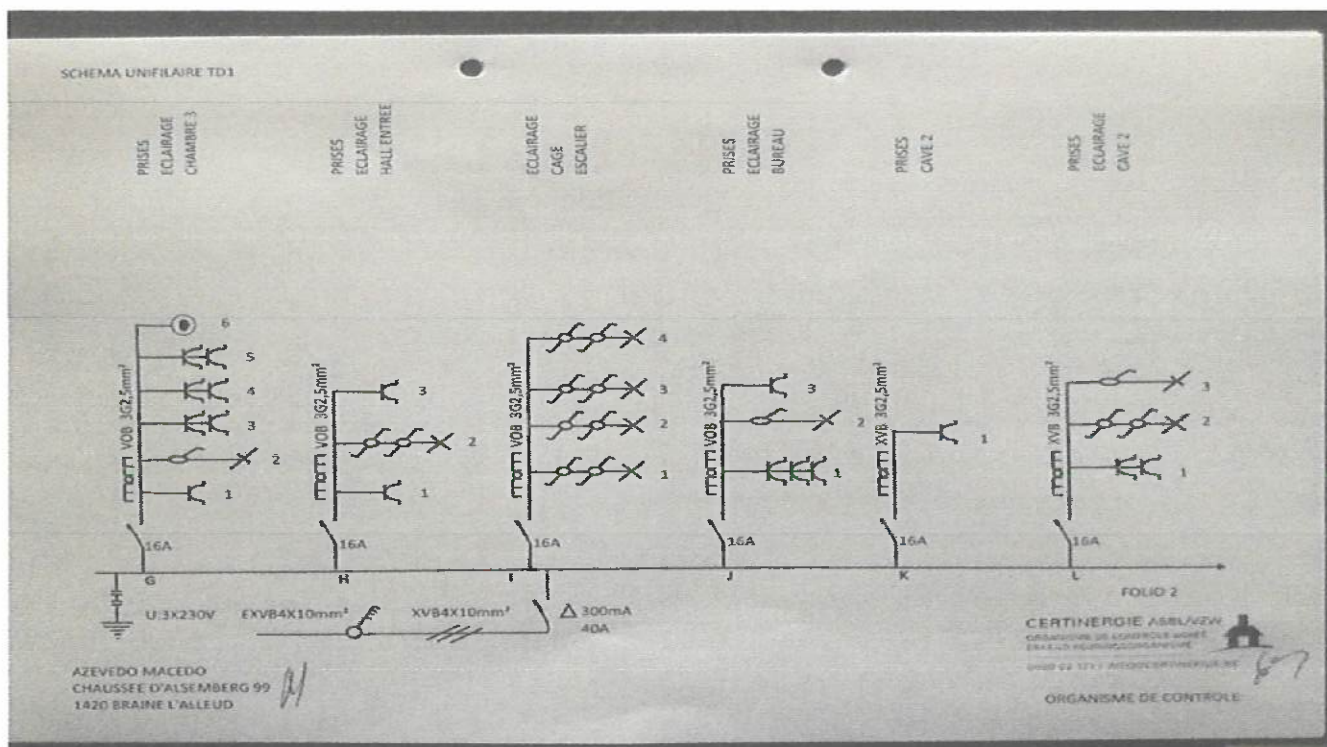
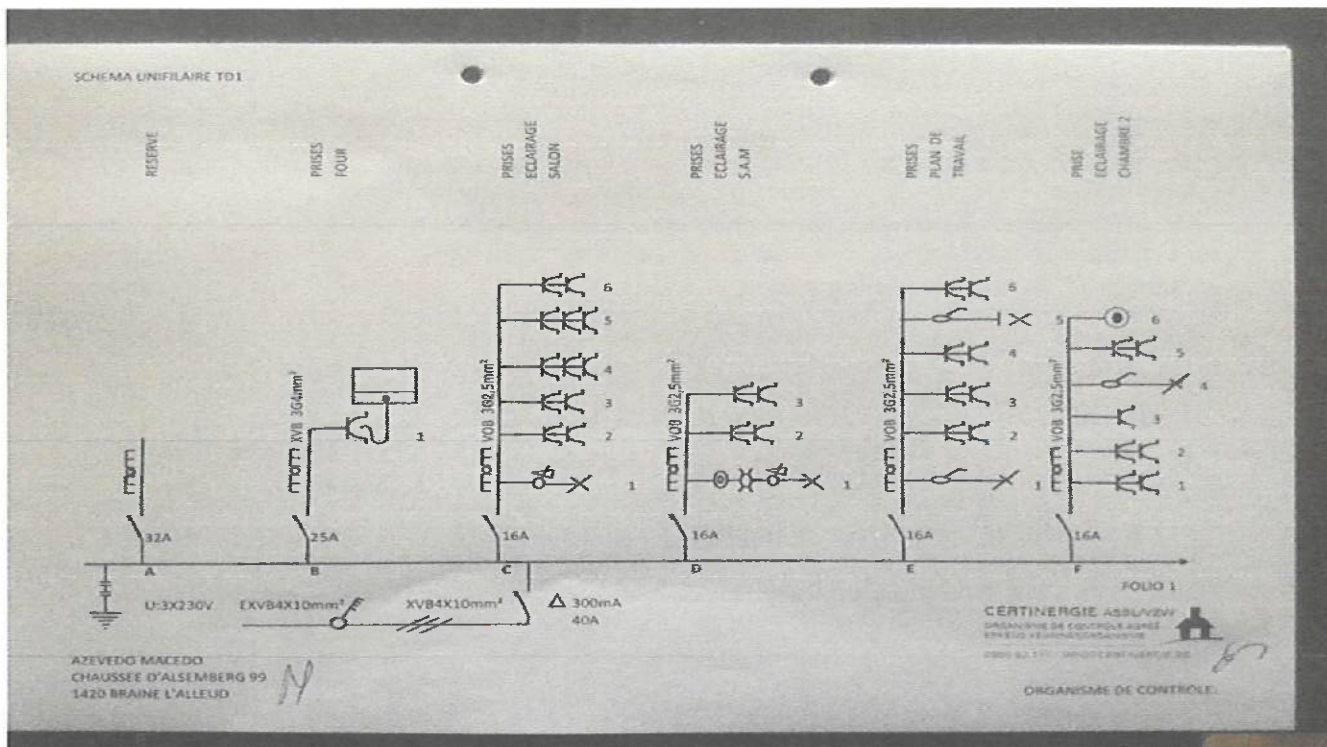
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2019/74514/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2019/74514/01:1

> DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme ?

1	2	3	4
Lisez attentivement ce procès-verbal	Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire	Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation	Certinergie est à votre service 0800 82 171